

2025/.....
Parafe

DÉCISION N°46/2025

OBJET : TARIFS POUR LES USAGERS DU SECTEUR « ANIMATIONS FAMILLES » ET DU SECTEUR « ENFANCE » DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL « LES MARGOTINS ».

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 2 ;

Vu la délibération n°536 du 6 décembre 2024 du conseil Municipal portant délégation de pouvoir à Madame le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n°10/25 en date du 22 janvier 2025 relative à la fixation des tarifs de la participation des usagers du secteur « animations familles » et du secteur « enfance » du centre social municipal « les Margotins » ;

Considérant que les droits prévus au profit de la commune n'ont pas un caractère fiscal ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : à compter du 1^{er} septembre 2025, les tarifs des activités organisées par le Centre Social Municipal « les Margotins » sont fixés comme suit :

Secteur concerné	Produit	Tarif
« Femmes Familles »	Atelier créativité	18€ par trimestre-44€ par année scolaire
	Atelier couture débutant	18€ par trimestre-44€ par année scolaire
	Atelier couture « créative »	18€ par trimestre-44€ par année scolaire
	Atelier ludothèque Parents/Enfants	12€ par trimestre-32€ par année
	Atelier poterie	18€ par trimestre-44€ par année scolaire
	Atelier les vendredis qui échangent	Gratuité
	Atelier « si on lisait ensemble »	12€ par trimestre-32€ par année
	Atelier promenade	Gratuité
	Atelier Anglais	12€ par trimestre-32€ par année
	Atelier généalogie	Gratuité
	Atelier « thé ou café c'est la pause »	Gratuité
	Atelier rencontre philo	Gratuité
	Atelier « Alphabétisation »	12€ par trimestre-32€ par année
	Atelier Recyclable	Gratuité
	Atelier « Mon bio jardin »	Gratuité
	Secteur « Enfance »	Atelier Parentalité
Atelier culinaire Crousti-gaspi		3€ par personne
Sortie famille		8€ par famille
CLAS (lieu d'accompagnement à la scolarité) du CP au CM2 et les collégiens 6 ^{ème} et 5 ^{ème}		15€ par enfant par année
Sortie		8€ par famille
	Séjour	200€ ou 4X50€ par participant
	Séjour 6 nuitées incluant le transport, la restauration et hébergement enfants et adolescents relevant du dispositif « vacances apprenantes »	25€ par participant

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 25 août 2025

Madame le Maire
Christine FLECK



REÇU EN PREFECTURE

le 26/08/2025

Application agréée E-legalite.com